

China 870 av
A la Division du commerce
Monsieur le Ministre Troendle

aa
1/22

ad
Chine (Votre notice du 9 août 1952.)

Notre situation est très différente de celle des "Grandes Puissances". Nous commettrions une erreur en conseillant aux entreprises suisses de liquider; il vaut mieux être présent qu'absent, même en Chine, où l'évolution peut réserver des surprises (interruption temporaire des mesures prises contre les entreprises étrangères, cela pour d'impérieuses raisons économiques, etc.).

Pour le reste, nous avons à défendre nos positions et non pas à les abandonner. Une liquidation hâtive ne se ferait vraisemblablement pas dans des conditions meilleures qu'une liquidation intervenant au moment où toutes les chances de survie sembleraient avoir disparu.

Quant à l'idée d'une agence "officieuse", sa réalisation me paraît prématurée. L'initiative éventuelle devrait en être prise par les entreprises et non par l'Etat; celui-ci a, aujourd'hui, des raisons que vous connaissez d'user d'une certaine prudence dans ses relations avec les pays communistes.

Les conclusions auxquelles est arrivé le Vorort sont justes.

R.

11 septembre 1952.

PS. Inutile d'insister sur les obstacles actuels à des négociations avec la Chine. Le Geschäftsmann de M. le Ministre Rezzonico paraît assez mal informé de notre situation spéciale.

